

Séance du 16 janvier 2023

Nombre de Conseillers

Membres en exercice : 8

Membres présents : 7

Absent(s) excusé(s) : 0

Membres votants : 7

Quorum : 5

L'an deux mille vingt-trois le seize janvier à 18h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montfleurs sous la présidence de M DELEFOSSE André.

Date de convocation et d'affichage : le 10 janvier 2023

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, DELEFOSSE André, BROCAIL Julien, COISNON Valérie, OLLIVIER Fabien, CIMMIER Thibaut, LEMARCHAND Franck, MILOSEVIC Steve, JOURDE Etienne.

Absent(es) excusé(es) : Julien BROCAIL

Secrétaire de séance : Steve Milosevic

ORDRE DU JOUR :

Décisions

1. Décisions 2022-23 à 2022-26 et 2023-01
2. DIA

Finances/comptabilité

3. Tarif location ex salle du ram
4. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2023

Projets Commune

5. PDIPR (Plan Départemental des Itinéraire de Promenade et de Randonnée)
6. Projet EKOSSENTIA avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne
7. Création d'un groupe de travail pour l'aménagement d'un chemin de randonnée qui rejoint le halage
8. Echange chemin communal avec la carrière PIGEON
9. Travaux préau presbytère

Intercommunalité

10. Proposition Laval Agglomération : Les Estivales

Questions diverses

11. Proposition de convention de mise à disposition de l'association assurant les cours de vannerie
12. Prévoir une date de commission communication (site internet)
13. Plantation d'arbres pour les naissances 2022

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 21 novembre 2022.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion municipale du 21 novembre 2022. Celui-ci est **approuvé à l'unanimité**.

Décisions

1. Décisions 2022-23 à 2022-26 et 2023-01

Monsieur le maire présente les décisions suivantes :

N°	DATE	OBJET	SO-CIETE/OR-GANISME	MON-TANT €HT	MON-TANT €TTC
23	24/11/2022	Achat pour cérémonie 11 novembre	Carrefour contact		26,43
24	25/11/2022	Réparation fuite toiture	OCCI CHAR-PENTE		300
25	28/11/2022	Bulletin municipal	L'encrage		1447,6
26	13/12/2022	Complément pages bulletin municipal	L'encrage		361,6
1	09/01/2023	Achat d'un barnum 4*8m	France Bar-num		1416,2

2. DIA

Monsieur le maire présente les DIA 0531562200003 et 0531562200004. Aucune préemption n'a été réalisée.

Finances/comptabilité

3. DELIBERATION Tarif location ex salle du ram

Monsieur le maire a été sollicité pour la location de l'ex salle du RAM (marché) 3h par semaine les mardis soir pour la remise de paniers fermiers. La salle en question n'a pas de tarif délibéré. Monsieur le maire propose de mettre en place un tarif pour cette salle à savoir, 1€TTC de l'heure de location.

Monsieur le maire indique que les conditions d'occupation et de ménage seront précisés dans une convention annuelle au besoin.

Steve Milosevic et Thibaut Cimmier étant concernés par la demande initiale se retirent des débats et du vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le tarif de location à 1€TTC de l'heure pour l'ex salle du RAM

DONNE pouvoir au maire pour signer la convention de location annuelle pour les paniers fermiers du GAEC RADIS&CO.

4. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2023

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2023 et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris comme suit :

Compte	Crédits ouverts n-1	Crédits à ouvrir n
D21 IMMO CORPORELLE	40000	10000

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
VALIDE l'ouverture du quart des crédits inscrits au budget 2022 pour mandater des dépenses d'investissements 2023 dans la limite de 10000€ au compte D21 IMMO CORPORELLE et ce avant le vote du budget primitif 2023.

Projets Commune

5. PDIPR (Plan Départemental des Itinéraire de Promenade et de Randonnée)

Monsieur le maire donne la parole à Valérie COISNON pour expliquer l'avancée du PDIPR sur la commune sur lequel elle a travaillé avec Stève MILOSEVIC.
En lien avec le projet EKOSSENTIA le recensement des chemins ruraux est en cours.

Pour rappel : « Le PDIPR recense dans chaque département les chemins ruraux ouverts ou non à la randonnée pédestre, équestre et VTT.

Conformément à l'article L361-1 du code de l'environnement, le Département de la Mayenne met à jour une donnée géographique avec les chemins inscrits au PDIPR, dans un objectif de protection juridique des chemins ruraux (vision globale, localisation des tracés, calcul d'itinéraire). Cette information est très importante pour l'élaboration des documents d'urbanisme, tels que les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU et PLUi). »
(geomayenne.fr)

6. Projet EKOSSENTIA avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne

Valérie COISNON poursuit sur le sujet EKOSSENTIA et informe le conseil municipal de la volonté de la Fédération Départementale des chasseurs de réaliser une réunion publique pour présenter le travail de recensement et le diagnostic des chemins creux de la commune.

Trois dates seront proposées à Monsieur Chapolard en février pour cette réunion à 20h.

Pour rappel : « Ekosentia est un programme porté au niveau national par la Fédération nationale des randonneurs et la Fédération nationale des chasseurs afin de valoriser les chemins ruraux. Riche d'histoire ou de biodiversité, ces chemins ruraux sont d'excellents outils pour préserver la trame verte et bleue, éduquer à la nature ou simplement découvrir l'environnement qui nous entoure. La Fédération régionale des chasseurs vous propose de réaliser un inventaire participatif citoyen ainsi qu'un diagnostic écologique de l'ensemble des chemins ruraux de votre commune. » (chasse53.fr)

7. Création d'un groupe de travail pour l'aménagement d'un chemin de randonnée qui rejoint le halage

Un groupe de travail pour fixer les modalités de création d'un chemin de promenade descendant au chemin du halage depuis le chemin menant à la Richardière est

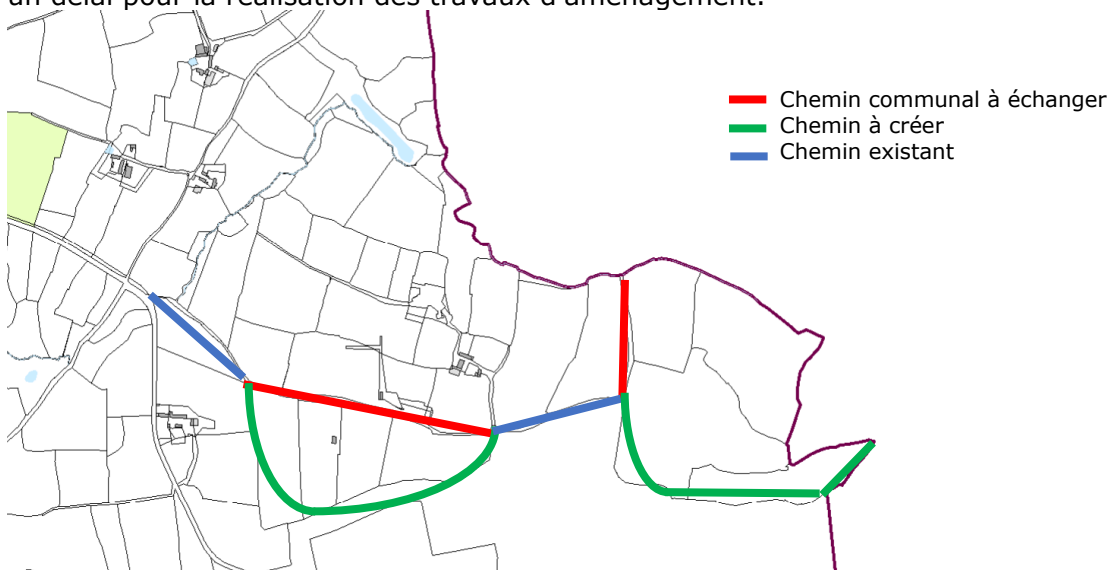
proposer. Ce travail de groupe permettra de soumettre le projet au département pour créer une convention d'usage. Le département étant propriétaire de la descente vers le halage.

Parmi les membres du conseil, les personnes intéressées sont les suivantes : André DELEFOSSE, Valérie COISNON, Stève MILOSEVIC, Franck LEMARCHAND. La possibilité de participer à ce groupe de travail est proposé également aux habitants de la commune.



8. Echange chemin communal avec la carrière PIGEON

Monsieur le maire indique que la carrière Pigeon souhaite échanger certains chemins communaux passant au milieu de la zone d'exploitation et qui sont enclavés dans les terres appartenant à la carrière contre un nouveau tracé bordant les terres de la carrière et le bois de Gondin jusqu'à un chemin communal rejoignant la route de Sacé. Ainsi un nouvel itinéraire de promenade serait créé. Les conseillers alertent sur les différentes conditions d'échanges notamment la possibilité de laisser le passage d'un tracteur pour l'entretien ou encore de prévoir un délai pour la réalisation des travaux d'aménagement.



Monsieur le maire souhaite connaître l'avis du conseil et ainsi lui demande de valider cette proposition dans un premier temps afin de poursuivre les démarches administratives afférentes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,
6 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION :

EMET un avis positif pour l'échange de chemin communal contre la création d'un itinéraire de contournement.

CHARGE monsieur le maire des démarches administratives afférentes

9. Travaux préau presbytère

Monsieur le maire indique que plusieurs devis pour mise en concurrence ont été effectués pour la réalisation de l'agrandissement du préau du presbytère. D'autres sont en attentes.

La commission patrimoine prévoit de se réunir le lundi 30 janvier 2023 afin d'étudier en détail les devis.

Une réunion d'échanges avec les acteurs du marché sera organisée prochainement (les occupants producteurs et anim' Montflours).

Des recherches de subventions seront réalisées pour le financement des travaux et les normes d'accessibilité et de sécurité seront étudiés

Intercommunalité

10. Proposition Laval Agglomération : « Les Estivales »

Monsieur le maire donne la parole à Valérie COISNON. Laval Agglomération dans le cadre de l'événement « Les Estivales » souhaite savoir si la commune de Montflours est intéressée pour accueillir un spectacle.

Il s'agit d'événements organisés en juillet et août, les vendredis : cirque et cabaret et les jeudis : cinéma en plein air. La présence du marché le vendredi est une opportunité pour cet événement. Cela demande à la commune de mettre à disposition un espace pour les loges, un lieu pour le spectacle, prévoir la présence d'une buvette et l'organisation de repas. Le nombre de participants est estimé entre 200 et 300 personnes.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de valider la participation de la commune aux Estivales 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la participation de la commune de Montflours aux Estivales 2023 de Laval Agglomération

Questions diverses

11. Proposition de convention de mise à disposition de l'association assurant les cours de vannerie

Monsieur le maire informe que la vannerie se fait cette année sous couvert d'une association et ainsi une convention de mise à disposition gratuite sera rédigée pour la mise à disposition d'une salle du presbytère.

L'ensemble des conseillers présents sont d'accords avec cette proposition.

12. Prévoir une date de commission communication pour le site internet

La prochaine commission communication dédiée au site internet aura lieu le 6 février prochain.

Monsieur le maire propose afin d'avancer sur le sujet de valider l'adhésion à un hébergeur et la réservation d'un nom de domaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE l'adhésion à l'hébergeur OVH pour un hébergement pro qui propose le nom de domaine inclus à un tarif de 7.91€ TTC par mois.

CHARGE monsieur le maire de réaliser les démarches afférentes.

13. Plantation d'arbres pour les naissances 2022

Monsieur le maire indique qu'il y a eu 5 naissances en 2022 et qu'ainsi 5 arbres seront plantés sur le terrain du presbytère. Les parents seront conviés pour l'occasion.

La Séance est levée à 20h00.

Prochain conseil municipal : 27 février à 18h00

Le Maire,
André DELEFOSSE
Le 23 janvier 2023

Le secrétaire de séance,
Stève MILOSEIVC
Le 23 janvier 2023